MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-124,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ TRA-EQ-124 (v. A35.1) : Mise en place d'une infrastructure d'alimentation électrique à quai permettant l'approvisionnement en électricité d'un navire ou d'un bateau fluvial en escale

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……../……../……..
*Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……../……../……..
*Date d'achèvement de l'opération (date de fin du relevé de consommation électrique des bateaux ou navires à quai) : ……../……../……..

*Date du début de relevé de consommation d'électricité : ……../……../……..
*Date de fin du relevé de consommation d'électricité : ……../……../……..

*Consommation d'énergie électrique délivrée par l'infrastructure d'alimentation électrique à quai (relevée sur six mois consécutifs maximum) en kWh : ……

*Adresse des travaux (périmètre précis de réalisation de l'opération) : ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal : ……
*Ville : ……

*Numéro du compteur de distribution d'électricité associé à l'infrastructure d'alimentation électrique : ……
NB : L'infrastructure d'alimentation électrique est raccordée à un compteur individualisé de distribution d'électricité.

Les besoins de recharge de batteries de bateaux et navires à propulsion 100% électriques sont exclus de la présente fiche d'opération standardisée.

Les infrastructures permettant l'alimentation électrique lors des opérations de mise en cale sèche et de réparation des navires ne sont pas éligibles à la présente fiche d'opération standardisée.